

FINANCES**Association Les Bergers en scène**

Attribution d'une subvention complémentaire dans le cadre du projet "Ensemble pour l'artistique"

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville apporte un soutien financier aux associations dans le cadre du développement des activités et pour aider à la réalisation de projets.

La ville d'Ivry-sur-Seine et la municipalité de La Lisa ont signé un protocole de jumelage-coopération en 1997.

Les échanges entre La Lisa et Ivry ont concerné dans un premier temps des dons humanitaires : approvisionnement en médicaments et matériel hospitalier, équipement partiel d'écoles, contribution à la mise en place d'un réseau de bus et de véhicules utilitaires pour la Municipalité, participation à l'initiative « un bateau pour Cuba » (1999) de l'association Ivryenne Cuba Coopération.

Les liens entre les deux Municipalités ont concerné également un échange de savoir-faire dans le domaine médical avec la venue en 2001 de médecins de la Lisa pour rencontrer le directeur du Centre Municipal de Santé et un gérontologue de l'Hôpital Charles Foix .

En 2003, la ville d'Ivry a renforcé ses relations internationales avec ses partenaires et développe depuis 2004 une politique de coopération décentralisée.

Ainsi, les liens avec la municipalité de La Lisa ont été renforcés en vue de mettre en place des projets d'échanges et de coopération décentralisée sur la base de relations de solidarité et d'intérêts réciproques.

En outre, depuis 2003, la ville d'Ivry invite des enfants de La Lisa à participer au séjour international d'enfants au sein de Village du Monde. De même, des enfants ivryens séjournent durant leurs vacances de printemps à La Lisa. Cette même année, a été initié un projet de coopération artistique et culturelle entre Ivry-sur-Seine, La Lisa et l'autre ville jumelée de Brandebourg en Allemagne.

Une convention d'objectifs triennale a été approuvée par le conseil municipal en date du 16 avril 2009 concernant l'association Les Bergers. La Ville verse une subvention annuelle de 90 000€, s'ajoute à cela la subvention de la Caisse des Allocations Familiales dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Par cette convention, les Bergers s'engagent à mettre en œuvre des actions culturelles, par le biais d'activités théâtrales, afin de sensibiliser et responsabiliser les jeunes des quartiers.

Ils interviennent dans les quartiers sous forme d'ateliers et dans les écoles pour présenter des spectacles. La pratique du théâtre proposée par cette association est un moyen de socialisation et d'éducation entre les jeunes et pour les jeunes.

L'association s'inscrit dans les axes du projet éducatif local et participe à la cohérence des politiques publiques éducatives menées en direction des jeunes ivryens âgés de 6 à 22 ans avec une majorité d'adolescents et de jeunes adultes (environ 350 jeunes).

Les Bergers s'engagent à favoriser l'ouverture culturelle devant permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à une diversité des pratiques, par la fréquentation des différentes structures et équipements fonctionnant sur la Ville.

En contrepartie, la Ville s'engage à soutenir financièrement l'association pour la réalisation de ces objectifs.

Les projets de la solidarité tiennent une place importante au sein de l'association. En effet, depuis 2001, l'association les Bergers mène des projets de solidarité vers Cuba et depuis 2005, en direction du Mali.

L'association Les Bergers sollicite la ville d'Ivry-sur-Seine pour la réalisation d'un projet intitulé « Ensemble pour l'Artistique », à hauteur de 7000 €. Le coût total de ce projet s'élève à 26 437 €. Ce projet serait principalement subventionné par la Ville, le Conseil Général, la Préfecture et le Ministère des Affaires Etrangères.

Ce projet se déroulera dans les villes de La Lisa et de Matanzas à Cuba du 5 au 31 juillet 2010 afin de réaliser des fresques murales sur les bâtiments publiques des 2 villes, puis de réaliser un échange théâtral dans des villages reculés de la région. Cette action a déjà été réalisée en 2005 à Cuba, la création théâtrale de « rue » avait été organisée avec la compagnie « Korimakao » et une fresque murale avait été réalisée avec l'association « Colereando mi barrio ».

En novembre 2005, la troupe « Komirakao » est venue en France afin de poursuivre le travail engagé. Une restitution des échanges entre les deux associations avait été présentée à la population lors d'une soirée organisée en partenariat avec la Ville.

Les Bergers ont eu l'idée de réaliser des fresques murales à Ivry-sur-Seine sur des murs d'immeubles, notamment dans les quartiers Insurrection, Fauconnière et Pierre et Marie Curie avec l'aide de l'association « Colereando mi barrio ».

Ce projet s'inscrit donc dans la continuité des actions portées par l'association qui sont complémentaires de celles de la Ville en direction des enfants et des jeunes, dans le cadre des séjours organisés à Cuba et de Village du Monde.

Il est également en cohérence avec les orientations éducatives de la Ville en termes d'ouverture culturelle et de solidarité internationale.

Le versement de cette subvention de 7 000 € ne se fera qu'à l'octroi des financements sollicités auprès des autres organismes.

Je vous propose donc d'accorder cette subvention pour le projet « Ensemble pour l'Artistique ».

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

FINANCES

Association Les Bergers en scène

Attribution d'une subvention complémentaire dans le cadre du projet "Ensemble pour l'artistique"

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 16 avril 2009 approuvant la convention d'objectif triennale 2009-2011 avec l'association Les Bergers en scène,

vu sa délibération du 28 janvier 2010 attribuant les subventions municipales aux associations et organismes locaux,

considérant que, dans le cadre du développement de la vie associative, la ville souhaite apporter un soutien à la réalisation des activités de cette association,

considérant que l'association s'inscrit dans les axes du projet éducatif local et participe à la cohérence des politiques publiques éducatives menées en direction des jeunes ivryens âgés de 6 à 22 ans,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 38 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention complémentaire de 7 000 € à l'association les Bergers en Scène pour le projet « Ensemble pour l'artistique ».

ARTICLE 2 : PRECISE que le versement de cette subvention ne se fera qu'à l'octroi des financements sollicités auprès des autres organismes.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010